

Fiche information patients

Vous avez été informé de la possibilité d'administration du Nirsevimab (Beyfortus®) à votre enfant

Le Nirsevimab est un Anticorps dirigé contre le VRS.

Il dispose d'une autorisation européenne, et en France, il sera délivré gratuitement pour la saison 2023/2024.

Il permet de diminuer les formes graves de bronchiolites liées au VRS ainsi que les hospitalisations.

Il ne dispense pas de respecter les **MESURES BARRIERE** qui restent importantes pour prévenir l'ensemble des infections respiratoires.

- **POUR QUI** est-il recommandé cette année (saison épidémique 2023/2024) ?

- ✓ Pour tous les nourrissons nés après le 6 février 2023

- ✓ Pour les nouveau-nés prématurés ou avec d'autres facteurs de risque, selon les critères qui vous seront expliqués par votre médecin

- **QUAND** est-il recommandé de l'administrer ?

- ✓ Dès le séjour en maternité pour les nouveau-nés nés à partir du 15 septembre 2023

- ✓ Avant la sortie d'hospitalisation pour les nouveau-nés en néonatalogie ou cardiopédiatrie,

- ✓ En ambulatoire pour les autres (Médecine de ville, PMI, ...)

- **QUI** peut le prescrire ?

- ✓ Le médecin en maternité ou mon pédiatre/ médecin traitant en ville, en PMI

- ✓ La sage-femme en maternité, en ville ou en PMI

- **QUI** peut l'administrer ?

- ✓ Le médecin, une sage-femme ou une infirmière sur prescription médicale.

- **COMMENT** est-il administré ?

- ✓ Par voie intra musculaire dans la cuisse comme un vaccin. Il peut être administré en même temps qu'un vaccin.

- **Où** est-il disponible ?

- ✓ En maternité pour les nouveau-nés qui y séjournent ✓ Dans les pharmacies en ville, disponible 4 à 5 jours après commande